

Journal spécial "formation" PE stagiaires 2014-2015 CRPE 2013-2

Chers collègues,

Le SNUDI-FO a assisté au groupe de travail convoqué le 16 juin dernier par l'inspecteur d'académie sur la question de votre année de stage.

Vous trouverez dans ce journal le compte-rendu de ce groupe de travail. Une prochaine instance, le conseil de formation, qui aura lieu le 30 juin précisera les choses.

Dans ces instances, le SNUDI-FO est intervenu et interviendra pour défendre votre intérêt, votre formation et vos conditions de travail.

Le SNUDI-FO est déjà intervenu à propos de la situation de 13 lauréats du concours affectés sur des classes... qui vont fermé !

Le SNUDI-FO a également interpellé avec succès l'administration à propos des collègues enceintes qu'on voulait priver de salaire jusqu'à leur prise de fonction !

Pour être informés, pour être défendus... syndiquez-vous au SNUDI-FO (voir page 4) ! Sans syndiqués, pas de syndicat !

Grégoire Privolt, Jane Urbani, Frédéric Volle,
pour le SNUDI-FO

Dans ce numéro :

- ✓ La "pré-rentree" (pages 2)
- ✓ La formation "filée" (page 2)
- ✓ Les PES "sans formation" (page 3)
- ✓ Les visites de formateurs (page 3)
- ✓ Les animations pédagogiques (page 3)
- ✓ Le 1er droit qui permet de faire respecter tous les autres ! (page 4)



Retrouvez le SNUDI-FO 69 sur internet !

www.69.snudi-fo.fr

Besoin de plus d'infos ?
contactez le SNUDI-FO tout l'été :

Mail : fo.snudi69@gmail.com

Tél : 06 51 22 50 86

La « Pré-entrée »:

Elle aura lieu sur 2 jours les jeudi 28 et vendredi 29 août 2014

Le lieu est encore à définir

Pour le jeudi: probablement l'ESPE Croix-Rousse ou Lyon 2-Quais

Pour le vendredi: probablement dans les écoles d'application ou collège de la Tourrette

L'emploi du temps envisagé :

Jeudi 28 matin = Accueil institutionnel (conférence de la Rectrice diffusée sur écran + présentation de la formation + rappel droits-devoirs etc.)

Jeudi 28 après-midi = Actualité de l'Education Nationale (Loi de Refondation, nouveaux rythmes scolaires, etc. Sous l'angle: « *participer à la réussite de ce nouveau cadre* »). Ainsi que quelques conseils pour la prise de poste.

Vendredi 29 matin = Formation (rappels) sur la prise en charge de la classe (documents institutionnels, travail d'équipe, relation parents à la rentrée...)

Vendredi 29 après-midi = Accueil dans la circonscription de rattachement pour prise de contact avec l'équipe de circo (inspecteur, conseils pédagogiques, secrétariat, centres de ressources, etc.)

Indemnités ?

Le SNUDI-FO a demandé que, ces 2 jours étant des journées de travail, elles doivent être rémunérées (sous forme d'indemnité), d'autant que les PES, se voyant réduire leur formation et attendant donc toutes les informations bonnes à prendre, devraient être présents en nombre comme les années précédentes.

Réponse de l'administration: Ces 2 jours se font avant le recrutement officiel, elles sont donc basées sur le volontariat (« le bénévolat » !).

De plus « *tout le monde sait que le travail des enseignants ne se résume pas à 24h d'enseignement + 108h annualisées. Tout le monde prend dans sa carrière de son temps personnel en permanence* » (sic!). Il n'y a donc pas de « convocation » mais une « invitation ».

Si des informations importantes sont communiquées à ce moment là, les absents les auront par un autre biais (dossier en conception et mis sur site de l'académie).

« Formation » filée sur l'année

Elle sera de 5 fois 2 jours au cours de l'année.

le Schéma de formation (à l'étude):

L'administration procéderait à une réorganisation des anciens pôles de formation

= passage de 6 à 5 pôles de formation (arguments : mêler plus de cohérence géographique et dans les publics scolaires)

= cela donnerait environ 60 PES par pôle (auxquels s'ajouteraient 60 PES « concours rénové », soit 120 PES suivis par 1 pôle)

= Sur 1 semaine de formation : 2 jours pour 30 PES / 2 jours pour 30 autres (5 fois donc). 30 PES étant réuni dans une « formation en regroupement » sur des thématiques importantes du métier (disciplinaires et transversales). Mais l'administration indique que cela risque de poser problème de bloquer les remplaçants 1 semaine pour ça et qu'ils envisageraient donc plutôt des groupes de 60 d'un coup.

Place de l'analyse de pratique et de l'aide à la préparation de classe

Cette question se révèle très importante d'après la promotion précédente. Mais son intégration à la formation semble compliquée sur 10 jours... Plusieurs pistes indiquées : Prendre sur le temps de concertation des PES (parmi les 108h annualisées)? Prendre sur les 18h d'animations pédagogiques ?

Pour les PES remplaçants – BD ou ZIL:

Possibilité d'un groupe de formation spécifique à part évoquée (si groupes de 30)

Affectations prioritaire en congés longs (visiblement, d'ores et déjà congés maternités annoncés réservés à des PES) / Pas de zone ECLAIR.

Le calendrier (à l'étude)

L'administration a la volonté de débiter et de clôturer le cycle de formation le plus vite possible (« *avant les vacances de février, il serait souhaitable que tout le monde ait fait ses 5x2jours* »).

Un calendrier prévisionnel a été présenté à l'administration mais non communiqué aux syndicats.



Le « supplément » proposé aux PES sans formation

- Concerne **potentiellement 35 PES** sans expérience professionnelle, cependant l'administration avoue qu'il sera très difficile d'organiser une formation supplémentaire.

Une proposition est à l'étude pour la semaine de rentrée :

► **LUNDI: rentrée avec un titulaire remplaçant en appui**

► **MARDI-JEUDI-VENDREDI : en PRAC** (pratique accompagnée) chez le PEMF (PE Maître-Formateur) tuteur (en cherchant un niveau de classe similaire à celui du PES tutoré); le remplaçant du lundi poursuivant le remplacement sur la semaine.

Les visites

En moyenne, 1 PEMF suivra 3 PES «2013-2 » et 3 PES 2014 (+ quelques M1 occasionnellement), ce qui laisse très peu de temps aux PEMF pour intervenir dans les formations de l'ESPE.

4 visites dans l'année dont 3 avec rapport

- **1er trimestre** : 1 visite du **PEMF Tuteur** (« *le plus tôt possible* ») - sans rapport 1 visite d'un conseiller pédagogique - avec rapport.

- **2ème trimestre** : 1 visite par **autre PEMF** - avec rapport (+ 1 visite de soutien en plus si nécessaire)

- **3ème trimestre** : 1 visite par le **PEMF Tuteur** - avec rapport + visite de l'IEN de circonscription pour avis titularisation.

Volonté de déclencher plus facilement les mesures de soutien en cas de difficultés (visite supplémentaire, suivi plus précis...). Cela afin de relayer plus vite à la circonscription et de dépasser ainsi plus rapidement les difficultés au cours de l'année.

Les Animations Pédagogiques

Piste envisagée: 6h spécifiques pour les PES en circonscription sur les 9h en présentiel en intégrant ainsi l'analyse de pratique et l'aide à la préparation de classe.

Demande du SNUDI-FO: *donner le choix aux PES qui le souhaitent de s'inscrire à 18h d'animations pédagogiques en présentiel (au lieu de 9h seulement).*

L'administration n'a pas rejeté la proposition... mais a indiqué que « plus ils rentrent tôt dans les formations à distance, mieux c'est car c'est l'avenir de la formation, et d'autant plus facile pour les jeunes avec les ordinateurs aujourd'hui » (sic!)

Rappel: pour les PE: 18h d'animations dont 9h en présentiel

Quid des lauréats victimes des mesures de carte scolaire ?

Le SNUDI FO qui a alerté l'administration dès le jeudi 12 juin sur la question des **lauréats qui se veront annuler leur affectation du fait des mesures de carte scolaire** (13 PES concernés) est de nouveau intervenu pour que ces PES ne soient pas lésés.

Selon les services, sur ces 13 futurs stagiaires, 4 « risquent de poser vraiment problème ».

L'Inspecteur d'académie a pris l'engagement que :

1. Les lauréats concernés seraient placés sur des postes similaires (donc à temps plein, et géographiquement proches).
2. Les choix de nouveaux postes seraient effectués par rang de concours à nouveau parmi les concernés.

Retrouvez le SNUDI-FO 69 sur internet !

<http://69.fo-snudi.fr>

Besoin de plus d'infos ?

contactez le SNUDI-FO

toute l'année, même l'été :

fo.snudi69@gmail.com / 06 51 22 50 86





SE SYNDIQUER,

LE PREMIER DROIT QUI PERMET DE FAIRE RESPECTER TOUS LES AUTRES !

Le SNUDI FO défend, informe et conseille les adhérents sur des dossiers individuels :
inspection - mouvement - permutation et INEAT / EXEAT - carrière - Promotion- dossiers médicaux - formation- versement d'indemnités - frais de déplacements - Droits à congé, etc .

Le SNUDI FO porte et défend les revendications collectives des enseignants auprès du ministre et de la direction académique:

- Augmentation des salaires : 5% tout de suite !
- Défense du statut de fonctionnaire d'Etat.
- Rétablissement d'une véritable année de formation pour les PE stagiaires
- Baisse des effectifs dans les classes
- Rétablissement des RASED



Se syndiquer c'est très important ! Aujourd'hui le SNUDI FO t'informe sur ton année de stagiaire, le syndicat pourra t'aider et t'informer pour plein d'autres choses !

En devenant adhérent, tu recevras aussi chaque mois un bulletin d'information départemental, un journal national tous les 2 mois et des mails très régulièrement pour t'informer au mieux !

Le SNUDI FO du Rhône te propose d'adhérer :

- Soit jusqu'au 31 décembre 2014 pour la somme de 55 €
- Soit pour 1 an de date à date pour la somme de 110€.

Ta cotisation ne te reviendra qu'à 18.33€ pour 6 mois ou 36.66€ pour 1 an,
après l'abattement de 66% sur tes impôts, soit en déduction d'impôts, soit en crédit d'impôts si tu n'es pas imposable ! Tu peux régler ta cotisation en plusieurs chèques (jusqu'à 8) en indiquant au dos la date à laquelle tu souhaites que l'on dépose tes chèques. Les chèques sont à établir à l'ordre du SNUDI FO.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Mail :

Déclare Adhérer au SNUDI FO jusqu'au// 2015 .

Lyon, le Signature :

Cotisation à remettre en main propre à un délégué du SNUDI FO ou à envoyer au :
SNUDI FO du Rhône, 214 avenue Félix Faure 69003 LYON